

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue, par visioconférence
avec enregistrement audio, le 31 août 2021 à 13 h 30**

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité

Absence :

M. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre

Les membres présents forment le quorum par visioconférence. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, est aussi présente par visioconférence. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux modifie l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020.

Ainsi, les municipalités doivent publier la teneur des discussions lorsque la Loi prévoit qu'une séance doit être publique. Les séances peuvent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. La séance doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. État de situation Covid-19
4. Autorisation – octroi d'un contrat pour la réalisation de photographies pour les politiques MADA
5. Autorisation pour la mise en œuvre du projet pilote "Enseigner La Matanie"
6. Demande d'aide financière à la Caisse Desjardins de La Matanie pour le projet "Enseigner La Matanie"
7. Processus de maintien de l'équité salariale – paiement de la facture et suivi
8. Autorisation paiement SQ – Services de deux cadets, été 2021
9. Transport – Majoration des heures de services au contrat (annulation de la résolution numéro 402-07-21)
10. Modernisation des systèmes informatiques de la MRC de La Matanie (serveurs et stockage de données)
11. Autorisation de disposer de matériel informatique et autres périphériques désuets ou défectueux
12. Acceptation de l'aide financière du MAPAQ pour le projet "Élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de La Matanie" 2022-2027 et autorisation de signature
13. Projet de relocalisation du marché public
 - 13.1 Autorisation pour déposer une demande d'aide financière au programme Proximité du MAPAQ pour la construction d'un marché public à Matane et mise sous réserve d'un montant pour le paiement des honoraires de services professionnels

- 13.2 Autorisation pour la réalisation des plans et devis pour la construction d'un marché public à Matane et mise sous réserve d'un montant pour le paiement des honoraires de services professionnels
 - 13.3 Autorisation pour déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR volet 1 et volet 4 pour la construction d'un marché public à Matane
 - 14. Appel de propositions pour des Espaces bleus
 - 15. Infrastructures et services supralocaux
 - 16. Équipement informatique de DEM
 - 17. Varia
 - 18. Période de questions
 - 19. Fermeture de la séance
-

RÉSOLUTION 490-08-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences par visioconférence, les membres du comité administratif présents forment le quorum. Il est convenu que pour répondre aux exigences de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, un enregistrement audio est effectué et sera publié sur le site Internet de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Andrew Turcotte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

État de situation Covid-19

Les membres du comité administratif conviennent de maintenir l'application des mesures sanitaires en place dans le respect des lois et des droits. Les séances du Conseil seront tenues en visioconférence.

RÉSOLUTION 491-08-21

AUTORISATION – OCTROI DE CONTRATS POUR LA RÉALISATION DE PHOTOGRAPHIES ET GRAPHISME POUR LES POLITIQUES MADA

CONSIDÉRANT la résolution numéro 408-06-19 du Conseil de la MRC de La Matanie acceptant de s'engager dans une démarche de mise à jour de sa politique des aînés et du plan d'action qui en découle;

CONSIDÉRANT QUE quatre municipalités se sont engagées, par résolution, dans la démarche et ont autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière regroupée, soit Saint-René-de-Matane, Sainte-Félicité, Saint-Léandre et Saint-Jean-de-Cherbourg;

CONSIDÉRANT QUE le projet MADA est prévu dans la planification budgétaire de 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance des soumissions pour la prise de photos et le graphisme desdites politiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE mandater Loïc Cancade, photographe, pour 6 sessions de prises de vue, sélection d'images et retouches ainsi que le droit d'utilisation pour les politiques MADA (4 municipalités et 1 MRC) au coût estimé de 1 530 \$;

DE mandater Caroline Turbide, service web et graphisme, pour la conception graphique de politiques MADA (4 municipalités et 1 MRC) au coût estimé de 5 200 \$, plus les taxes applicables;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou madame Vanessa Caron, directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport, soient et sont autorisées à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 492-08-21

AUTORISATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PILOTE "ENSEIGNER LA MATANIE"

CONSIDÉRANT le projet pilote « Enseigner La Matanie » inspiré du projet « Enseigner Le Kamouraska (2014) »;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une collaboration importante, sur trois (3) ans, entre la MRC de La Matanie et le Centre de services scolaires des Monts-et-Marées (CSSMM) ayant pour but l'intégration de La Matanie et de ses constituantes uniques dans la progression des apprentissages des jeunes du primaire;

CONSIDÉRANT les objectifs de base dudit projet :

- Accroître la connaissance des jeunes sur le territoire;
- Développer un sentiment de fierté et d'appartenance à La Matanie;
- Faire vivre des expériences hors classe pour favoriser la persévérance et la réussite scolaire;

CONSIDÉRANT la participation du CSSMM en termes de ressources humaines et transport ainsi que la collaboration confirmée de trois écoles dès 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE la MRC sera responsable de la coordination du projet;

CONSIDÉRANT QUE le budget prévisionnel d'environ 85 000 \$, sur trois ans, pour ledit projet tient compte de la participation de partenaires financiers et techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la mise en place du projet pilote « Enseigner La Matanie » en collaboration avec le Centre de services scolaires des Monts-et-Marées et une contribution financière de la MRC de l'ordre de 27 300 \$ pour la coordination du projet;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou madame Vanessa Caron, directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport, soient et sont autorisées à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 493-08-21

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE POUR LE PROJET "ENSEIGNER LA MATANIE"

CONSIDÉRANT la résolution numéro 492-08-21 du comité administratif autorisant la mise en place et la réalisation du projet pilote « Enseigner La Matanie »;

CONSIDÉRANT QUE le budget prévisionnel d'environ 85 000 \$, sur trois ans, pour ledit projet prévoit la participation de partenaires du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le dépôt d'une demande d'aide financière, au montant de 15 000 \$, auprès de la Caisse Desjardins de La Matanie pour le projet pilote « Enseigner La Matanie » en collaboration avec le Centre de services scolaires des Monts-et-Marées;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou madame Vanessa Caron, directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport, soient et sont autorisées à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 494-08-21

PROCESSUS DE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE – AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE FQM

CONSIDÉRANT la résolution numéro 97-02-21 mandatant la FQM pour la réalisation du processus de maintien de l'équité salariale;

CONSIDÉRANT la facture numéro 02084 au montant de 4 677 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture à la FQM au montant de 5 377,38 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 495-08-21

PROCESSUS DE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE – RÉSULTATS DE L'EXERCICE

CONSIDÉRANT QUE l'application de la *Loi sur l'équité salariale* date de novembre 2001 et la démarche de maintien réalisée aux cinq ans;

CONSIDÉRANT le mandat pour la démarche de maintien de l'équité salariale (résolution numéro 97-02-21) pour la MRC de La Matanie, en conformité avec les exigences de la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité*

du travail, exercice impliquant de constater les changements survenus dans l'organisation en ce qui a trait à la création de nouveaux postes, de nouvelles catégories d'emploi et aux modifications ayant été apportées aux emplois actuels ou à leurs conditions;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont été informés des résultats de l'évaluation du maintien réalisée par la FQM et du premier affichage en date du 19 juillet 2021 expliquant les résultats;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la comparaison des catégories d'emploi à prédominance féminine avec les catégories d'emploi à prédominance masculine un poste requiert des ajustements, soit le poste de directrice de la gestion financière et responsable de l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE la période de référence pour le calcul du montant d'ajustement est du 2016-02-10 au 2021-06-26, que les ajustements doivent être versés à compter du 17 septembre 2021 et qu'après cette date ils portent intérêt au taux légal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du comité administratif, suivant le premier affichage du 19 juillet 2021, autorisent le versement le 17 septembre 2021 du montant forfaitaire de 2 654,87 \$, représentant l'ajustement salarial visant à corriger l'écart durant la période de référence de l'exercice et l'ajustement du taux horaire de 0,23 \$ à compter du 2021-06-27.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 496-08-21

AUTORISATION PAIEMENT SQ – SERVICES DE DEUX CADETS, ÉTÉ 2021

CONSIDÉRANT l'Entente de partenariat pour la fourniture de services de deux cadets de la Sûreté du Québec (SQ) pour l'été 2021 (résolution numéro 71-01-21);

CONSIDÉRANT QUE les cadets avaient comme mandat de porter une attention particulière à la prévention et à la sensibilisation sur l'usage du cannabis;

CONSIDÉRANT la facture n° 1627, en date du 31 juillet 2021, pour les services de deux cadets pour une période de 10 semaines sur le territoire de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le paiement de la facture à la SQ pour les services de deux cadets, été 2021, au montant de 10 000 \$ payable à même l'aide financière du MAMH pour répondre aux besoins liés à la législation du cannabis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 497-08-21

TRANSPORT – MAJORATION DES HEURES DE SERVICES AU CONTRAT (ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 402-07-21)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 402-07-21 concernant une modification de l'entente avec La Québécoise pour la l'ajout d'un troisième véhicule;

CONSIDÉRANT les informations juridiques et les modalités prévues au contrat pour prévoir l'ajout d'un certain nombre d'heures de services (article B5.4) selon les mêmes paramètres;

CONSIDÉRANT la demande transmise au transporteur La Québécoise à cet effet en date du 17 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise la majoration au contrat de 15 heures par semaine pour le transport collectif, à compter du 30 août 2021 jusqu'au 22 juin 2022, selon la tarification applicable au bordereau de prix du contrat avec La Québécoise pour une dépense additionnelle de l'ordre de 25 000 \$;

QUE la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 402-07-21.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 498-08-21

MODERNISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit procéder à la modernisation de systèmes informatiques afin de :

- Remplacer des anciens serveurs ayant atteint la limite de leur vie utile dont un serveur (2003) gérant l'authentification des usagers sur le réseau;
- Accroître la capacité de stockage de données;

CONSIDÉRANT QUE la MRC utilise encore deux serveurs de 2003 et de 2008 avec des versions de logiciel ne pouvant plus être mises à jour et qu'un bris sur l'équipement de 2003 a récemment paralysé la MRC durant un avant-midi;

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède un seul serveur récent utilisé à des fins de virtualisation lequel pourra notamment recevoir les logiciels de PG/Ultima, et que l'ajout d'un serveur similaire, notamment pour se prémunir de bris, est préconisé;

CONSIDÉRANT QUE l'accroissement des besoins en stockage de données (fichiers, applications et copies de sauvegarde) nécessite également le remplacement des NAS existants lesquels ont dû être grossis en urgence au cours de l'été 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC entend aussi profiter du remplacement de l'équipement pour migrer son nom de domaine vers lamatanie.ca;

CONSIDÉRANT QUE l'administrateur des services informatiques de la MRC de La Mitis a été mandaté pour documenter deux scénarios de mise à niveau de nos infrastructures technologiques :

Scénario 1 – Remplacement des NAS et achat d’un serveur (estimation 44K\$);

Scénario 2 – Implantation d’un SAN et remplacement de tous les serveurs (estimation 74K\$);

CONSIDÉRANT QUE de nombreux commutateurs devront être remplacés en 2022 en lien avec le réseau de l’Inforoute;

CONSIDÉRANT la recommandation de retenir le Scénario 1;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues n^{os} 224063520 et 224063049 d’*Insight Canada inc.* pour une partie du projet, soit la fourniture de Synology RackStation RS3621xs + serveur NAS (fichiers), adaptateur, mémoire sans tampon, disques;

CONSIDÉRANT la soumission attendue pour l’ajout du deuxième serveur utilisé à des fins de virtualisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l’unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise les remplacements et acquisitions desdits équipements selon le Scénario 1 et le début du projet avec les soumissions n^{os} 224063520 et 224063049 d’*Insight Canada inc.* au montant total de 29 154 \$, plus les taxes applicables, à partir de l’enveloppe financière spécifique allouée par le MAMH en raison de la pandémie de COVID-19;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 499-08-21

AJOUT AUX MANDATS INGÉNIERIE/ARCHITECTURE – SALLE INFORMATIQUE AU 3^e ÉTAGE POUR LA MRC

CONSIDÉRANT QUE les résolutions 313-05-21 et 460-08-21 mandatant les firmes de professionnels (ingénieurs et architectes) pour la préparation des devis en lien avec les travaux de ventilation et de climatisation à réaliser au 3^e étage de l’Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT les besoins croissants en lien avec les serveurs et les équipements informatiques et que l’espace additionnel requis pour les loger implique l’organisation d’une deuxième « salle de serveurs » dans les locaux de la MRC au 3^e étage;

CONSIDÉRANT QU’il y aurait lieu de prévoir l’installation d’un équipement de climatisation spécifiquement pour cette nouvelle salle des serveurs au 3^e étage et qu’il est opportun d’inclure ce besoin au mandat en cours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l’unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie mandate le directeur général adjoint à faire les démarches pour ajouter ce mandat à celui des professionnels déjà mandatés pour les plans et devis des travaux de ventilation et de climatisation à réaliser au 3^e étage de l’Édifice de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 500-08-21

AUTORISATION DE DISPOSER DE MATÉRIEL INFORMATIQUE ET AUTRES PÉRIPHÉRIQUES DÉSUETS OU DÉFECTUEUX

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite se départir de matériel informatique et de certains produits électroniques désuets à recycler, par exemples, ordinateurs, imprimantes, écrans brisés et que les membres du comité administratif ont pris connaissance de la liste en date du 31 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions ont été prises pour éliminer les données qui étaient contenues dans les divers équipements;

CONSIDÉRANT QUE ce matériel désuet ou défectueux sera acheminé à l'Écocentre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale, ou la personne que celle-ci pourra désigner à ces fins, à procéder à la disposition du matériel désuet à l'Écocentre.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 501-08-21

ACCEPTATION DE L'AIDE FINANCIÈRE DU MAPAQ POUR LE PROJET "ÉLABORATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) DE LA MRC DE LA MATANIE" 2022-2027 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 196-03-21 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au MAPAQ dans le cadre du volet 1 du programme *Priorités bioalimentaires territoriales* pour le projet "Élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de La Matanie" 2022-2027;

CONSIDÉRANT la lettre d'offre signée au nom de la directrice régionale par intérim du MAPAQ concernant une aide financière pouvant atteindre la somme maximale de 50 000 \$ pour ledit projet (# 7027559) ainsi que les conditions et modalités de versement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte les termes et modalités de l'aide financière accordée pour le projet "Élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de La Matanie" 2022-2027;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 502-08-21

AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PROXIMITÉ DU MAPAQ POUR LA CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ PUBLIC À MATANE

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 413-07-21 du Conseil de la MRC de La Matanie donnant son accord pour que la MRC soit la promotrice du projet et qu'à ce titre la MRC dépose des demandes d'aide financière pour le projet de relocalisation du marché public;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder rapidement à la réalisation de plans et devis, à l'automne 2021, pour permettre la réalisation d'un appel d'offres public et la construction du marché public en 2022;

CONSIDÉRANT le programme Proximité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) volet 1 et la possibilité de déposer une demande d'aide financière au montant maximal de 50 000 \$ (ouverture le 13 septembre 2021);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le dépôt d'une demande d'aide financière, au montant maximal de 50 000\$, au programme Proximité du MAPAQ pour les plans et devis du projet de relocalisation du marché public;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à déposer et à signer les documents en lien avec les demandes d'aide financière pour ledit projet de relocalisation du marché public à la Place des Rochelais.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 503-08-21

MANDAT POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ PUBLIC À MATANE

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 413-07-21 du Conseil de la MRC de La Matanie donnant son accord pour que la MRC soit la promotrice du projet et qu'à ce titre la MRC dépose des demandes d'aide financière pour le projet de relocalisation du marché public;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder rapidement à la réalisation de plans et devis, à l'automne 2021, pour permettre la réalisation d'un appel d'offres public et la construction du marché public en 2022;

CONSIDÉRANT QUE ces honoraires s'élèvent à un montant total de 90 453 \$ (incluant les taxes nettes), soit :

Ingénierie	38 170 \$
Architecture	47 986 \$
Sous-total	86 156 \$
Total (taxes nettes incluses)	90 453 \$

CONSIDÉRANT QU'un montant de 33 460 \$ est déjà réservé à partir du FRR volet 2 pour le paiement desdits honoraires;

CONSIDÉRANT l'aide financière demandé au programme PROXIMITÉ du MAPAQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE dès le dépôt effectué de la demande d'aide financière pour le programme Proximité du MAPAQ, le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le mandat aux professionnels, la firme d'architectes Goulet et Lebel et la firme d'ingénieurs Tetra Tech QI, déjà au dossier pour la réalisation des plans et devis pour la construction d'un marché public à Matane;

QUE les honoraires seront assumés par le FRR volet 2 et l'aide financière du MAPAQ, le cas échéant, plus la contribution de la MRC, ou à défaut par le FRR volet 2 et par l'enveloppe financière spécifique allouée par le MAMH en raison de la pandémie de COVID-19;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à déposer et à signer les documents en lien avec les demandes d'aide financière pour ledit projet relocalisation du marché public à la Place des Rochelais.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 504-08-21

AUTORISATION POUR DÉPOSER DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FRR VOLET 1 ET VOLET 4 POUR LA CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ PUBLIC À MATANE

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 413-07-21 du Conseil de la MRC de La Matanie donnant son accord pour que la MRC soit la promotrice du projet et qu'à ce titre la MRC dépose des demandes d'aide financière pour le projet de relocalisation du marché public;

CONSIDÉRANT la demande sociale pour un marché public, la suspension de ses activités en 2021 et que la construction d'un bâtiment permanent s'avère pertinent pour le retour d'un marché public en Matanie à partir de l'été 2022;

CONSIDÉRANT QUE le concept architectural ayant déjà été complété, il est nécessaire de poursuivre les démarches pour permettre de débiter les travaux le plus tôt possible en 2022;

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'aide financière devront être effectuées auprès du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 1 et volet 4 pour contribuer à payer les coûts de construction du marché public;

CONSIDÉRANT l'intérêt de soumettre des demandes de financement rapidement et qu'il y a lieu de noter qu'une contribution minimale de 20 % de ce montant ne peut provenir d'une aide gouvernementale, ce qui correspond aux montants de participation de la MRC de La Matanie, de la Ville de Matane et, le cas échéant, de partenaires du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds région et ruralité (FRR) volet 1 régional BSL dans un premier temps et, dans un deuxième temps, au FRR volet 1 MRC ainsi qu'au FRR volet 4 en fonction des montants qui auront été octroyés;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à déposer et à signer les documents en lien avec les demandes d'aide financière pour ledit projet de relocalisation du marché public à la Place des Rochelais.

ADOPTÉE

Appel de propositions pour des Espaces bleus

Le maire de Matane explique que le gouvernement du Québec compte acquérir des édifices à caractère patrimonial dans chacune des 17 régions du territoire afin de leur donner une seconde vie. Il souhaite que soit examinée la possibilité pour répondre pour le Bas-Saint-Laurent afin d'obtenir un « Espace bleu » en Matanie.

RÉSOLUTION 505-08-21

MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – AVIS DE MOTION PAR COURRIER RECOMMANDÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 281-2021 CONCERNANT LA DÉSIGNATION D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES À CARACTÈRE SUPRALOCAL DANS LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif, après discussions, sont d'avis qu'il y a lieu de soumettre à l'attention du Conseil un projet de règlement concernant la désignation d'infrastructures et de services à caractère supralocal dans la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la disposition de l'article 445 du *Code municipal du Québec* qui prévoit que l'avis de motion peut être remplacé par un avis donné par lettre recommandée aux membres du Conseil, au moins dix (10) jours avant la date de la séance, où le règlement mentionné dans l'avis sera pris en considération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif mandatent la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, pour transmettre aux membres du Conseil de la MRC un avis de motion accompagné du projet de règlement, par courrier recommandé, à l'effet que sera soumis pour adoption, le 15 septembre 2021, le *Règlement numéro 281-2021 concernant la désignation d'infrastructures et de services à caractère supralocal dans la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

Équipement informatique de DEM

Les membres du comité administratif conviennent que la demande sera traitée une fois la reddition compte effectuée.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 506-08-21

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Andrew Turcotte

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Andrew Turcotte*